

Seite 7
Régions

La socialiste Jessica Jaccoud et la libérale-radical Christelle Luisier en duel sur l'assurance dentaire

La solidarité jusque dans la bouche?

Jérôme Cachin

Débat · Faut-il instaurer une assurance de base pour les soins dentaires? Les Vaudois répondront dimanche. Ils diront s'ils veulent graver dans leur Constitution le principe d'une telle assurance financée par une cotisation paritaire, façon AVS, ainsi que des polycliniques régionales. Le parlement devra en fixer les modalités, mais la bataille des chiffres a dominé la campagne.

Déposée en 2014 par les partis de gauche, sur l'impulsion de la gauche de la gauche, l'initiative a poussé le Conseil d'Etat à proposer un contre-projet. Fortement atténué lors des travaux parlementaires, ce contre-projet a été finalement rejeté par les partis de droite et la gauche de la gauche. La majorité rose et verte du gouvernement s'est alors ralliée à l'initiative. La droite, le patronat, les dentistes et les hygiénistes n'en veulent pas. La gauche et le PDC soutiennent l'initiative. En cas de oui dimanche, Vaud ferait œuvre de pionnier. Les députées Christelle Luisier (PLR) et Jessica Jaccoud (PS) confrontent leurs visions.

Mme Jaccoud, la santé dentaire de la population vaudoise est-elle si mauvaise qu'il faille instaurer une telle assurance?

Jessica Jaccoud: Nous avons une politique de santé publique depuis les années 1960, mais il y a ces dernières années une résurgence des caries. De moins en moins de gens font le suivi nécessaire de diagnostic et de traitement. Une mauvaise santé bucco-dentaire entraîne des problèmes de santé générale, et vice-versa.

Mme Luisier, trois brossages par jour et une visite chez l'hygiéniste par an, ça remplace une assurance de base?

Christelle Luisier: Il y a eu 90% de réduction de l'indice carieux (fréquence des caries) depuis les années 1960. Certes tout n'est pas rose, mais il ne faut pas instaurer un tel système arrosoir. Quand le Conseil d'Etat prenait position contre l'initiative, il soulignait que les pathologies et le renoncement aux soins étaient des phénomènes très différenciés selon les catégories de population. On a 5,8% de taux de renoncement, toutes catégories confondues. Donc tous les autres arrivent à se soigner.

J. J.: Les opposants dénoncent un système arrosoir, mais ils ont vidé le contre-projet de sa substance. Et à la fin ils l'ont refusé. Leur position est très culpabilisante pour les gens qui ont des caries, par exemple, mais qui renoncent à tout ou une partie des soins, faute de moyens.

Une partie des initiants, la gauche de la gauche, a aussi refusé le contre-projet...

J. J.: Oui. Et en l'absence de contre-projet, le Conseil d'Etat a changé de position et sa majorité a soutenu l'initiative.

C. L.: Au début, ce Conseil d'Etat de gauche ne voulait pas de l'initiative, mais seulement cibler des catégories de population qui en avaient besoin. La droite était aussi pour un contre-projet.

J. J.: Les initiants ne se cachent pas de revendiquer une solidarité dans la prise en charge des soins dentaires. La bouche fait partie du corps. Ils veulent une assurance publique ouverte à tous.

Jessica Jaccoud, les initiants ont beaucoup insisté sur le fait que seuls les soins dentaires de base seraient remboursés. Où ça commence et où ça finit?

J. J.: Le référentiel des soins dentaires existe déjà: c'est celui des soins remboursés aux bénéficiaires du revenu d'insertion, des prestations complémentaires AVS/AI ou des prestations complémentaires familles. Pour le Conseil d'Etat, c'est une piste tout à fait envisageable de s'en tenir à cette liste. Elle est négociée entre le Conseil d'Etat et les dentistes chaque année.

Christelle Luisier, vous êtes d'accord?

C. L.: Oui mais certains initiants veulent revoir le référentiel, donc les coûts vont changer. C'est ce qu'a dit par exemple Pierre Conscience (mouvement Solidarités), à la radio LFM ce matin (mardi, ndlr). D'ailleurs, aujourd'hui, la prise en charge est extrêmement restrictive d'après ce référentiel.

J. J.: Ça sera au parlement de dire s'il veut reprendre ce référentiel tel qu'il existe ou s'il veut faire une liste différente. On s'y réfère parce dans le débat sur l'initiative, il n'y a pas de loi d'application connue. Imaginons que l'implant coûte 3000 francs et la prothèse 2000 francs, le médecin-conseil dira qu'on rembourse 2000 fr. et le patient paiera la différence de 1000 francs. Ce n'est pas rien. Les opposants ne doivent pas dire que rien ne sera pris en charge.

C. L.: Je ne dis pas ça, mais je dis que ça sera une assurance M-Budget. Il n'y aura quasiment pas de prise en charge des implants, des couronnes et de l'orthodontie.

J. J.: C'est faux. Le référentiel garantit ces prises en charge, sous condition. Avec l'initiative, un examen par année, un contrôle et un détartrage seraient remboursés. Sans franchise, une famille de quatre personnes économiserait 600 francs par an. ·

VOTATION CANTONALE 4 mars 2018

Une franchise pas franchement attendue

Christelle Luisier, l'idée qu'il puisse y avoir une franchise (Pierre-Yves Maillard a dit qu'on pourrait appliquer le texte avec une franchise à 300 francs par adulte), ce n'est pas quelque chose qui vous rassure? C'est l'idée de la responsabilité individuelle...

Christelle Luisier: Je ne suis ni pour ni contre une franchise, je suis contre le système proposé. Si c'est oui dimanche, alors c'est important d'avoir une franchise. Si vous prenez un salaire médian de 6000 francs avec un taux de cotisation de 0,35%, ça fait 252 francs par année. Si on ajoute la franchise (en cas de facture supérieure à 300 francs, ndlr), on n'est pas loin des 600 fr.

par année et la seule chose prise en charge, c'est un traitement d'hygiéniste. En plus, il y a une part sur les impôts.

Et pour les employeurs, une cotisation de 0,35%. C'est insupportable?

C. L.: On demande déjà beaucoup aux employeurs. Les allocations familiales augmentent et c'est bien. Mais il y a aussi l'accueil de jour, les prestations complémentaires pour familles. Dans le cadre de la réforme RIE III, le Conseil d'Etat avait donné la garantie de renoncer à toute nouvelle ponction sur les salaires jusqu'en 2022. Le Conseil d'Etat a trahi ses promesses. Notre tissu économique est très largement composé de toutes petites PME. On risque de trouver ce tissu.

L'application de l'initiative peut très bien se faire après 2022...

C. L.: J' imagine mal que le Conseil d'Etat attende quatre ans si la population dit oui...

Ça vous a déstabilisé et divisé, vous, les partisans de l'assurance. En principe, vous n'en vouliez pas, de cette franchise...

Jessica Jaccoud: Au départ nous n'en voulions pas. La franchise, c'est effectivement une proposition du Conseil d'Etat, pas des initiants. Si ça peut rallier des personnes qui sont attachées à la responsabilité individuelle, je suis prête à franchir le pas. Une personne qui aurait 3000 fr. de frais de traitement, et 150 fr. de frais de contrôle de l'hygiéniste, se verrait rembourser 2550 fr. Une très grande majorité du montant est remboursée, avec cette franchise. Concernant la RIE III, seul le Conseil d'Etat est lié par ses promesses, pas les initiants.

C. L.: Mais il y a aussi les soins qui dépassent les prestations de base, c'est encore une autre facture. · JC